

### Mandat

Outre le mandat que lui confie la convention collective, le Comité du plan de carrière du groupe technique :

- a) assiste les membres du groupe technique dans la préparation de leur demande d'avancement au niveau I et dans toutes les autres étapes prévues à la convention collective ;
- b) participe aux rencontres du comité paritaire et remet le procès-verbal au bureau du Syndicat à la suite de chaque réunion ;
- c) s'assure que la procédure prévue à la convention collective soit respectée ;
- d) informe et consulte les instances du Syndicat sur les difficultés rencontrées et propose des solutions ;
- e) fait des recommandations au Comité de négociation concernant les amendements à apporter à la convention collective relativement au plan de carrière du groupe technique.

### Membres

- Isabelle Arsenault
- Alex Grenier

### Compte rendu des activités de l'année 2023-2024 (1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024)

De juin à décembre 2023, nous avons rencontré 4 candidats. Sur les 4, 4 ont déposé leur document et 3 sont finalisés.

Depuis le début de l'année 2024, nous avons rencontré 6 autres candidats. Une personne a déposé son document jusqu'à maintenant.

Deux dossiers, en particulier, nous ont donné un défi. Les dépôts ont été faits en mai 2023 et les dossiers viennent de se finaliser. Nous avons travaillé pour bien comprendre les points de vue des ressources humaines. Ceci va nous permettre de mieux diriger les prochains candidats dans le même secteur d'activités. Malheureusement, cette situation a causé un certain retard. L'absence, pour des raisons de santé, du côté patronal cause également des délais supplémentaires.